



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal :

- 1 ▪ **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 1^{er} septembre 2020.
- 2 ▪ **MODIFIE** à la demande de la Sous-Préfecture, certaines délégations à Madame le Maire (délégations consultables en Mairie).
- 3 ▪ **REFUSE** le transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la Communauté de communes Val'Eyrieux.
- 4 ▪ **FAIT LE POINT** sur l'aménagement de la traversée de Brolles : le projet élaboré début 2020 nécessite des modifications conséquentes. Ces dernières ont fait l'objet d'un échange avec les riverains début septembre et un nouveau projet est en cours de réalisation par les services spécialisés du Département, projet qui devrait être présenté au Conseil Municipal de décembre. Le coût sera beaucoup plus élevé, ce qui implique de signer un nouveau contrat d'Assistance et de Maitrise d'œuvre avec le Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche.

Un devis a également été demandé pour couper 5 arbres (1 à chaque entrée d'habitation pour plus de visibilité).
- 5 ▪ **REFUSE** de désigner un délégué pour représenter la commune au Syndicat mixte « Ardèche Musique et Danse » afin de protester contre la fin de non-recevoir de cette structure qui n'accepte pas le retrait de la commune, démarche qui a été motivée par le coût exorbitant de la cotisation annuelle (2500 € par an pour un enfant).
- 6 ▪ **DECIDE** d'attribuer une subvention de 784 € (49 € /enfant) au « Sou des écoles publiques » du Cheylard afin de contribuer aux frais de scolarité pour 16 enfants de la commune.

7 ▪ **DECIDE** que compte tenu du contexte sanitaire, la cérémonie du 11 Novembre se déroulera en comité réduit ; seuls les conseillers municipaux seront présents pour le dépôt de gerbe au monument aux morts.

8 ▪ **DECIDE** de signer une convention avec la Sous-Préfecture pour la transmission électronique des Actes soumis au contrôle de légalité et opte pour le dispositif de transmission proposé par le Syndicat Mixte Numérien pour un coût de 216 €/an.

9 ▪ **PREND CONNAISSANCE** de la liste des travaux demandés par les habitants lors des rencontres début septembre et **DECIDE** :

- de continuer les travaux d'enfouissement des réseaux secs (sous réserve d'acceptation par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche) et classe les zones qui restent à réaliser selon les tranches et priorités ci-après :

1- Chef-lieu (May), les Auches, le Monteil et Champauvre.

2- Chapon et La Mothe.

3- Les Genêts et Brolles.

- d'examiner avec le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers les conditions dans lesquelles une réserve incendie pourrait être installée sur la partie haute de Villebrion.

- de faire réaliser à Villebrion des travaux de drainage de l'eau pluviale entre les maisons Vigne et Fraysse selon le devis de l'entreprise Hilaire d'un montant de 1697,50 € ht.

10 ▪ **ECHANGE sur l'avenir de l'ancienne école** : vente de l'immeuble ? installation d'un commerce ? d'une maison médicale ? Salle polyvalente ?

Le Conseil Municipal souhaiterait que les habitants fassent part de leur avis au secrétariat de mairie ou aux conseillers municipaux : faut-il vendre ce bâtiment ou le conserver dans le patrimoine de la commune, et dans cette hypothèse dans quel objectif ? Toutes les suggestions seront les bienvenues.

Prochaine réunion : Mardi 15 décembre 2020 à 18 heures en Mairie